

**NOTE DE RECHERCHE**  
**Les ambivalences de la participation communautaire**  
**Le cas du service de distribution des eaux à El Alto, Bolivie**

*Franck Poupeau\**

Les difficultés rencontrées par les programmes d'ajustement structurel dans les années 1990 ont incité les institutions financières internationales à revaloriser les capacités de gestion des institutions nationales afin de garantir le fonctionnement des marchés<sup>1</sup>. Comme le remarque Dominique Lorrain, les grandes entreprises privées du secteur de l'eau, qui avaient bénéficié du soutien de la Banque mondiale ou du Fonds monétaire international afin de promouvoir l'implantation des opérateurs privés, se trouvent alors confrontées à un nouveau contexte :

La Banque mondiale s'interroge. Les difficultés de nombreux partenariats public/privé questionnent la robustesse des contrats. L'importance des prêts accordés conduit à comparer les risques encourus et les résultats obtenus. Or dans de nombreuses métropoles l'analyse conduit à montrer que malgré tous les efforts des opérateurs, la connexion du plus grand nombre reste une opération longue et difficile ; de sorte que la réflexion s'oriente vers d'autres voies de modernisation : soutien à la gestion publique, aide à des projets locaux (*small scale operations*), mise au point de contrats de performance (*output-based aid*). [...] L'autre grand changement sur les préalables tient indiscutablement à l'irruption d'un mouvement politique très opposé à l'intervention des opérateurs privés [Lorrain, 2003, p. 79].

C'est dans ce contexte de prise de conscience des difficultés du secteur privé dans les quartiers défavorisés (donc peu solvables) qu'une nouvelle orientation est mise en place : baptisée « *pro-poor* »<sup>2</sup> cette politique est censée cibler les secteurs sociaux les plus pauvres, notamment grâce à de « nouvelles structures tarifaires » censées être « socialement progressistes ». Les populations les plus riches doivent ainsi payer plus que les pauvres, selon des catégories de tarifs différenciés, tandis

---

\* Sociologue, IFEA (Institut français d'études andines), Bolivie – franck.poupeau@gmail.com.

1. Cette réorientation a été thématifiée sous la dénomination de « gouvernance urbaine », qui désigne un ensemble de règles d'administration préconisées pour les pays en développement, et plus précisément un mode de décision collective au-delà du cadre gouvernemental, incluant la sphère privée et la « société civile ». L'analyse de cette notion déborde cependant les limites du cas concret exposé dans cet article.

2. Pour un exposé institutionnel des politiques *pro-poor*, voir [OCDE, 2008] ; pour une analyse critique, voir [Crespo, 2002].

que les foyers les plus pauvres (« *small and lower incomes* ») bénéficient d'incitations financières spécifiques.

Une composante essentielle de cette orientation *pro-poor* est la participation communautaire pour concevoir, installer et entretenir les infrastructures urbaines. Mais, comme le note Sylvie Jaglin, « l'unanimité des discours sur la participation masque la diversité des pratiques, socialement très marquées » [Jaglin, 2005] : les programmes promotionnels menés par les opérateurs privés et les financements de la coopération internationale peuvent donner lieu à des processus de concertation et de négociation entre les autorités locales et les bailleurs de fonds, mais elles peuvent aussi renvoyer à des formes de collaboration *a minima*, en particulier au travail non rémunéré des résidents des quartiers concernés. La participation communautaire ne risque-t-elle pas produire une « gestion des pauvres par les pauvres » qui ne dépasse l'insolvabilité économique des populations concernées qu'en leur fournissant des installations de moindre qualité ? Ne tend-elle pas aussi à induire une dépendance envers les financements extérieurs, dépendance qui ne favorise pas la mise en place d'un modèle durable de distribution du service d'eau ? On verra, à travers le cas du service de distribution des eaux dans la ville de El Alto en Bolivie, qui a été successivement privatisé puis re-nationalisé depuis les années 1990, comment la participation communautaire, mobilisée en faveur de la construction d'infrastructures urbaines dans les quartiers les plus pauvres, peut non seulement provoquer une continuité beaucoup plus forte que l'on ne le croit généralement entre gestion privée et gestion publique, mais aussi empêcher l'invention et la mise en place d'un modèle de développement alternatif.

### **La concession de La Paz/El Alto : un exemple d'orientation *pro-poor* en matière de gestion des services urbains**

Située à 4 000 m d'altitude, sur l'altiplano qui surplombe la ville de La Paz, siège du gouvernement bolivien, la ville d'El Alto a connu à partir de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle une croissance démographique très forte : passée de 11 000 habitants en 1950 à plus de 800 000 au tournant des années 2000, elle a subi le poids de la migration des paysans et des anciens mineurs des régions environnantes, tout en constituant un centre d'activités économiques vital. Transports, commerce, artisanat et petite industrie ont contribué à structurer cette périphérie populaire au développement en apparence désordonné et incontrôlé. Cette croissance démographique ne va pas sans poser de nombreux problèmes, notamment dans les urbanisations les plus périphériques qui ne cessent d'empiéter sur les espaces ruraux alentours : à l'absence de reconnaissance institutionnelle de ces quartiers (encadrement administratif très faible, absence de titres de propriété) s'ajoute le manque d'infrastructures, en particulier en matière d'eau et d'assainissement. Devenue autonome administrativement par rapport à La Paz en 1985, la municipalité d'El Alto n'a pas rééquilibré l'inégalité de services qui marquait déjà la desserte commune au sein de l'entreprise municipale : le centre-ville de La Paz était nettement plus et mieux équipé que sa périphérie en pleine expansion.

C'est en partie pour remédier aux problèmes d'équipement que le service municipal de distribution d'eau qui incluait encore les deux villes de La Paz et El Alto a été privatisé en 1997. Face aux difficultés rencontrées par les services publics dans la couverture des besoins des populations les plus pauvres, la privatisation a été présentée comme un remède inévitable, et la nouvelle concession a fait figure de modèle pour le développement d'une politique « *pro-poor* » par le consortium *Aguas del Illimani* (AISA), dont l'actionnaire principal était l'entreprise française *Suez-Lyonnaise des Eaux*. Un des premiers gérants du consortium en Bolivie, Arnaud Bazire, déclarait que « l'objectif était de démontrer que la *Lyonnaise des eaux* peut aussi s'occuper des zones difficiles » [Poupeau, 2002, 2008]. Dans les aires les plus défavorisées, il s'agissait en particulier d'installer un système dit « condominial », par lequel un réseau local est relié au réseau principal par un branchement collectif desservant tout un îlot d'habitations. Dans le cas d'El Alto, le modèle technique consistait à équiper les rues secondaires avec des tuyaux de moindre diamètre, reliés sous la chaussée aux canalisations des rues principales, ce qui était censé réduire les coûts de 30 % par rapport aux installations standard [Stefanoni, 2006]. Ce sont les usagers qui devaient les installer et assurer ensuite leur entretien. Ce système technique spécifiquement conçu pour équiper les quartiers pauvres reposait donc sur la participation des habitants afin de réduire les coûts d'installation.

Un projet pilote mené à partir de 1998 sur El Alto permet d'illustrer ce système condominial : le Programme Périurbain pour l'Eau et l'Assainissement (*Iniciativa Periurbana de Agua y Saneamiento* : IPAS), un partenariat entre l'opérateur privé *Aguas del Illimani*, le ministère du Logement et des Services, les municipalités desservies, la *Superintendencia de Saneamiento Básico* (l'autorité régulatrice du secteur) et des bailleurs de fonds internationaux comme la coopération suédoise et le Programme Eau et Assainissement de la Banque mondiale. IPAS s'articulait autour du développement du système condominial, présenté comme le plus approprié aux besoins des communautés concernées. Sur le site du projet, on peut ainsi lire que « le système condominial nécessite une participation importante des usagers, de la conception à l'entretien des installations. À El Alto, l'opérateur a lancé un programme communautaire suivant deux axes : d'une part l'éducation sanitaire et d'autre part les microcrédits pour le financement des travaux internes de plomberie. Le programme a aussi pour objectif une augmentation de la consommation d'eau des ménages. Le faible niveau de consommation et l'insuffisance des tarifs affectent en effet la rentabilité de façon significative »<sup>3</sup>. Les résultats de ce projet seraient, deux ans plus tard, « une approche de plus en plus participative » entre l'opérateur privé et les usagers, ainsi que « la réalisation de 5 000 raccordements ». À l'aune des connexions supplémentaires impliquées par la croissance démographique de la ville, un tel résultat paraît cependant bien marginal : faut-il voir dans l'insuffisance de l'extension du service la cause principale du mécontentement des habitants d'El Alto, dont les comités de quartier se sont mobilisés pour le départ de l'entreprise à partir de 2004 ?

3. Business Partners for Development : [www.bpd.waterandsanitation.org](http://www.bpd.waterandsanitation.org).

### La participation communautaire au cœur des controverses

Le bilan établi par Kristine Komives en 2001 pour la Banque mondiale est en effet nettement moins positif que l'autopromotion des divers projets menés à El Alto [Komives, 2001]. Selon elle, il ne suffit pas de prévoir une extension des réseaux pour approvisionner les quartiers les plus pauvres (comme le voudrait le modèle classique du « monopole naturel ») et, de ce point de vue, elle montre que trois ans après le début de la concession, l'entreprise n'est pas parvenue à répondre à cette demande. La responsabilité en incombe selon elle à la nature du contrat plus qu'à la volonté propre de l'entreprise : le contrat d'*Aguas del Illimani* se caractérisait en effet par sa focalisation sur l'extension de l'aire de service, avec 71 752 nouvelles connexions à accomplir (en 1997, les villes de La Paz et El Alto sont desservies respectivement à 95 % et 65 % pour l'eau potable, et à 80 % et 25 % pour l'assainissement, soit environ 140 000 connexions d'eau potable et 100 000 d'assainissement). Le contrat comprenait aussi des standards de qualité d'équipement très précis, aussi bien en termes d'*inputs* (matériel, technique) que d'*outputs* (modes de connexion, tarifs) : le gouvernement de l'époque a ainsi imposé contractuellement que l'entreprise ne baisse pas la qualité des installations, afin de garantir un service équitable pour tous. Le problème selon Komives est donc qu'AISA n'avait pas la flexibilité nécessaire pour équiper les ménages les plus pauvres : il aurait fallu abaisser les barrières tarifaires pour les plus démunis, et développer des incitations financières pour que l'opérateur investisse sur les quartiers pauvres. Inversement, les ménages sans ressources ne pouvaient bénéficier du service que si l'opérateur présentait une offre suffisamment diversifiée pour répondre aux variations de la demande des divers types de ménages. Il n'est donc pas étonnant que le concessionnaire n'ait pas équipé les zones les plus pauvres, surtout lorsqu'elles n'entraient pas dans l'aire obligatoirement desservie fixée par le contrat, comme les quartiers périurbains aux frontières de El Alto. Du fait de l'uniformité de l'offre, les demandes de connexion des ménages les plus pauvres se sont trouvées découragées.

Plusieurs types de mesures ont cependant été concédés dès 1997 par l'autorité régulatrice du secteur, la *Superintendencia de Saneamiento Básico*, face aux prévisions de coûts prohibitifs dans les aires non desservies : AISA a été autorisé à faire des prêts sur cinq ans, mais aucune évaluation n'est disponible quant aux résultats obtenus. Une politique de réduction des coûts d'installation (de 155 à 105 \$) en échange d'un travail de main-d'œuvre par les ménages concernés a connu un certain succès en 1998 puisque seuls 20 % des ménages nouvellement desservis cette année-là ont choisi de payer le prix intégral. Enfin, le projet pilote condominial évoqué ci-dessus, qui était censé équiper 10 000 ménages en eau potable et assainissement, a été évalué négativement en 2006 au moment de la négociation du départ d'*Aguas del Illimani* par l'audit *Pozo & Asociados* : en matière d'eau potable, les nouvelles connexions auraient atteint le nombre de 6 325 pour la première tranche quinquennale, et 6 482 pour la seconde, sur des quantités respectives déclarées de 52 764 et 25 452. Dans la mesure où ces connexions ont été réalisées avec le soutien financier de la Banque mondiale, via le système condominial et la participation des résidents aux travaux, l'audit ne les a pas considérées comme

faisant partie du contrat, puisqu'elles ne représentent pas des investissements de l'entreprise elle-même. Le poids respectif de la participation communautaire aux travaux d'installation aurait ainsi représenté 12 puis 25 % des nouvelles connexions sur les deux quinquennats – la *Superintendencia* soulignant même qu'en 2005 ce type de connexions représentait 56,3 % des connexions réalisées. Au final, sur les 71 752 connexions prévues par le contrat initial d'AISA, 25 314 n'auraient pas été exécutées, soit 35,28 %, ce qui autorisait alors la *Superintendencia* à résilier le contrat : « *AISA a diversifié les risques des investissements à travers le mécanisme d'exécution des travaux par participation des résidents* » [SISAB, 2006, p. 14].

Comment expliquer cette croissance globale des « connexions participatives » qui relèvent du système condominial ? On peut y voir tout d'abord l'effet de mécanismes structurels. Dans l'aire de concession non desservie obligatoirement par l'entreprise, ce sont des financeurs internationaux (Banque Mondiale, Corporación Andina de Fomento, etc.) et/ou des ONG qui se trouvent en position d'exécuteurs, et l'orientation *pro-poor* qui sous-tend leurs programmes implique prioritairement la participation communautaire des résidents. Dès lors, une certaine confusion peut s'instaurer. Ainsi dans le quartier *Urbanización Solidaridad*, qui se situe dans la zone nord d'El Alto, au-dessus d'Alto Lima et à côté de l'usine de traitement des eaux, les résidents n'ont pu bénéficier de robinets collectifs qu'en juin 2006 ; auparavant, n'étant pas propriétaires de leurs habitations dans ce district frontalier à l'urbanisation informelle, ils n'étaient soutenus ni par la Fédération des comités de quartier (FEJUVE : *Federación de Juntas Vecinales*) ni par la municipalité pour établir une connexion collective au réseau que les habitants n'avaient pas les moyens de payer. C'est un programme d'installation de trois robinets collectifs, financé par l'ONG canadienne *Public Citizens* (suite à une visite dans cette zone de Maud Barlow, sa présidente), qui a permis d'obtenir un premier équipement minimal [Poupeau, 2006]. Mais le jour de l'inauguration, où étaient invités quelques journalistes, *Aguas del Illimani* s'est publiquement octroyé le mérite de l'action : or le matériel avait été acheté par les résidents avec l'argent de l'ONG, et l'entreprise ne s'engageait qu'à remplir les cuves, avec une eau payée au tarif normal par les usagers du quartier. Dans ce cas précis, la participation communautaire permettait à l'opérateur privé d'étendre le réseau à moindre coût, et de stabiliser de nouvelles connexions sans avoir à réaliser d'investissement.

### La re-municipalisation du service de distribution des eaux

La stratégie de l'entreprise vis-à-vis de la participation des habitants des quartiers populaires a aussi été influencée par la conjoncture politique. On peut comprendre que les investissements dans le secteur de l'eau aient été ralentis à partir de 2000 par la « guerre de l'eau » à Cochabamba, où l'opérateur privé (Bechtel) s'est fait expulser à la suite d'une mobilisation massive des usagers. À partir de 2004, ce sont les comités de quartier d'El Alto qui ont commencé à se mobiliser à leur tour pour demander le départ d'*Aguas del Illimani*, jusqu'à ce

qu'en janvier 2007, le gouvernement d'Evo Morales mette officiellement fin à la présence de l'entreprise en Bolivie. Une entreprise publique et sociale, EPSAS (*Empresa Pública y Social de Agua y Saneamiento*), devait en récupérer les actions via un fidéicomis instituant sous un délai de six mois le ministère de l'Eau comme le nouveau propriétaire. Le Décret Suprême édicté à cette occasion a donné lieu à une cérémonie, le 4 janvier 2007, au Palais du Gouvernement, au cours de laquelle le ministre de l'Eau de l'époque, Abel Mamani, a présenté les papiers prouvant la réappropriation publique de l'entreprise, dans le prolongement des célébrations qui, quelques mois auparavant, avaient marqué la renationalisation des hydrocarbures et la loi de redistribution des terres. Les manquements d'*Aguas del Illimani* à son contrat ont ainsi été soulignés afin de justifier la résiliation mais aussi de valoriser la vocation sociale de la nouvelle entreprise : étendre le réseau aux quartiers délaissés par l'opérateur privé, fournir des tarifs plus abordables pour les foyers pauvres, et respecter l'environnement en développant un traitement des eaux usées dans des zones particulièrement contaminées. Sur tous ces points, l'autorité régulatrice du secteur, la *Superintendencia de Saneamiento Básico*, avait lourdement condamné *Aguas del Illimani* (environ 450 000 \$ de pénalités). L'objectif de la nouvelle entreprise EPSAS était ainsi de développer « l'eau pour tous », en faisant appel notamment à la « participation communautaire » des habitants des quartiers. Selon le ministre de l'Eau, « les citoyens doivent collaborer afin que l'entreprise accomplisse les demandes des consommateurs » (*El Diario*, 05.01.2007). Il peut cependant paraître surprenant de voir la participation communautaire, clé de voûte de la politique *pro-poor*, invoquée pour la refondation d'une entreprise publique. La dépendance qu'elle induit envers les financements extérieurs ne constitue-t-elle pas un obstacle à l'élaboration une alternative viable aux modèles classiques de distribution du service d'eau ?

Lorsqu'il a évoqué le processus de fondation d'une entreprise publique et sociale de distribution d'eau prenant la relève d'*Aguas del Illimani*, le ministre de l'Eau a invoqué la responsabilité de l'action gouvernementale, faisant écho aux déclarations du président Evo Morales en novembre 2006 : « en tant que Gouvernement, nous pouvons expulser l'entreprise, c'est dans nos possibilités, mais ensuite nous ne pourrions obtenir de l'argent pour avoir plus d'eau à El Alto ; tout le monde aurait alors manifesté contre nous. Une fois que l'entreprise sera partie, ce que nous voulons c'est garantir l'eau » (*El Diario*, 19.11.2006). En fait, le processus de négociations a été enclenché bien avant l'arrivée d'Evo Morales au pouvoir : c'est une série de décrets suprêmes, en janvier et avril 2005, qui répond aux protestations des résidents en rendant possible les négociations sur le départ d'AISA. L'entreprise, réticente au départ, a semblé accepter l'inévitabilité du processus à partir du mois de mars 2006, même si elle n'a jamais accepté en revanche le diagnostic établi par l'audit de *Pozo & Asociados* qui ne reconnaissait que 24 millions de dollars sur les 45 millions de patrimoine déclaré par l'entreprise. En prenant en compte les 13,5 M\$ de crédits à rembourser aux organismes internationaux, il restait selon l'audit 11 M\$ à payer à l'entreprise. Finalement, suite aux évaluations de la *Superintendencia* du secteur, c'est la somme de 5,5 M\$ qui a finalement été versée, non à titre d'indemnisation mais de dévolution de capital pour

les 9 années de gestion. Alors que les organisations sociales d'El Alto réclamaient l'expulsion pure et simple d'AISA, le ministère de l'Eau a tenu à « répondre au plus vite aux exigences de la population » en conduisant les négociations jusqu'à leur terme et en évitant un procès interminable auprès des instances régulatrices internationales, de façon à préserver les investissements de la coopération étrangère, qui avaient fait de la négociation une condition sine qua non de leur soutien futur.

La situation contradictoire dans lequel se sont trouvés pris le ministère de l'Eau et le gouvernement, entre promesses politiques et contraintes de financement, explique sans doute les hésitations et une certaine confusion entretenue autour des modalités de la transition vers EPSAS. Elle n'en soulève pas moins un certain nombre de questions quant au fonctionnement futur de la nouvelle entreprise. En effet, dès sa fondation, EPSAS s'est trouvée en nécessité de dégager 35 M\$ sur les cinq ans à venir pour assurer des investissements nécessaires à un développement de la couverture du réseau. Si la vocation sociale de l'entreprise permet une réutilisation directe des factures de consommation et de connexion, les seuls financements d'ampleur disponibles se trouvent dans la coopération internationale : une aide de 5,5 M\$ octroyée par le Venezuela, une autre de 4 M\$ promise par l'Union européenne, ainsi qu'une multitude de petits financements octroyés par divers pays (Norvège, Suisse etc.) ou ONG (France, Canada, etc.) pour des projets localisés.

Illustration de ces problèmes de dépendance : l'installation d'une usine d'assainissement dans le district 7 d'El Alto, qui devait être assuré par un financement de 3 millions de dollars par la Coopération suisse. Un conflit a eu lieu entre la mairie du district et les habitants de la zone quant au lieu d'installation prévu de cette usine. Or le district 7 est un district en grande partie rural, avec une faible densité d'urbanisation et de nombreux lopins de terre cultivés. Le syndicat de paysans actif sur la zone a prétexté les nuisances environnementales, et le fait de ne pas avoir été consulté, pour bloquer un projet que la mairie entendait mener sans la moindre concertation, ni indemnisation. La Coopération suisse a alors retiré son financement face à l'absence d'accord entre les parties en présence.

### La dualisation du service en perspective

Il est surprenant de voir un gouvernement désireux de promouvoir la « décolonisation de l'État » s'engouffrer dans un système de participation communautaire indissociable de l'appui des financements de la coopération internationale, qui se trouve ainsi en mesure d'imposer ses priorités, ses calendriers et ses mots d'ordre aux « décideurs » nationaux. En dehors de la mise en place de nouvelles formes de dépendance, cette orientation ne semble pas vraiment apporter de solutions fondamentales différentes de la politique *pro-poor* développée par la Banque mondiale et les opérateurs privés : le recours à la participation communautaire afin de diminuer les coûts d'installation reste la principale façon d'équiper les zones insolubles. Dans un contexte marchand, une entreprise publique ou privée s'appuyant sur de tels remèdes ne peut que contribuer à renforcer la dualisation du système de distribution : à côté du réseau historiquement installé dans les quartiers

les plus prospères, les populations insolvables de secteurs périurbains bénéficient d'un système adapté à leurs moyens – un « pauvre » réseau pour les pauvres, selon l'expression du sociologue Carlos Crespo [2001].

Face à ce problème, le ministre de l'Eau mettait en évidence deux étapes bien distinctes dans la mise en place de l'entreprise publique et sociale <sup>4</sup> : un premier temps où l'entreprise devrait prouver son efficacité en utilisant au mieux les ressources disponibles ; un second temps où le droit universel à l'eau serait reconnu par l'Assemblée constituante, ce qui permettrait à l'entreprise de s'appuyer sur l'État bolivien pour financer des investissements lourds. Il reste cependant à préciser selon quelles modalités organisationnelles et juridiques un tel mode de distribution pourrait être mis en place : entre un modèle d'accès uniforme à l'eau difficile à financer sur fonds propres et des installations de moindre qualité pour les foyers qui n'en ont pas les moyens, il reste à inventer d'autres modes de gestion des services urbains. En liant, par exemple la question de l'eau au problème de l'emploi dans les quartiers considérés, par le développement de véritables contrats de travail (voirie, plomberie, etc.) pour les résidents qui contribuent aux travaux et qui ne seraient plus obligés d'aller travailler de l'autre côté de la ville ; en trouvant des formes de partage des coûts prenant en compte l'ancienneté et l'hétérogénéité des infrastructures auxquels les résidents ont accès ; en impulsant des mesures financières incitatives pour les foyers démunis, etc. Pour l'instant, l'entreprise EPSAS, et son ministère de tutelle, semblent plus privilégier la continuité de la gestion que le renouvellement des modes de fonctionnement, sans doute pris par l'urgence d'une transition organisationnelle. À terme cependant, il ne sera pas possible d'échapper aux questionnements sur le mode de gestion développé par l'entreprise, notamment dans les quartiers périphériques, où l'arrivée d'Evo Morales au pouvoir a suscité des attentes immenses, mais où aucun changement ne se fait encore sentir.

## BIBLIOGRAPHIE

- Business Partners for Development, « La Paz et El Alto, Bolivie : développement de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement pour les populations marginalisées des quartiers défavorisés », Projet Pilote El Alto, [www.bpd.waterandsanitation.org](http://www.bpd.waterandsanitation.org).
- CRESPO C. [2001], « Aguas del Illimani y resistencia social », en ligne : <http://www.funso-lon.org/Agua/El%20Alto/ElAlto-Crespo.htm>.
- CRESPO C. [2002], « Manejo Jerárquico de las diferencias y Biopolítica en el Enfoque "Pro-Poor" del Agua y Saneamiento », in Tania Ricaldi (éd.), *La Construcción de la Ecología Humana*, La Paz, Plural Editores/CESU/UNESCO/LIDEMA Fundación Konrad Adenauer.
- JAGLIN S. [2005], « La participation au service du néo-libéralisme ? Les usagers dans les services d'eau en Afrique subsaharienne », in *Gestion de proximité et démocratie participative. Une perspective comparative*, Paris, La Découverte.
- KOMIVES K. [2001], « Designing pro-poor water and sewer concessions : early lessons from Bolivia », *Water Policy*, n° 3, p. 61-79.

4. Entretien réalisé le 17 janvier 2007.



- LORRAIN D. [2003], « Les quatre compétitions dans un monopole naturel. Qu'est-il en train d'arriver au secteur de l'eau ? », *Flux*, n° 52/53, p. 69-86.
- OCDE [2008], *Vers une croissance pro-pauvres : orientations à l'intention des donneurs*.
- POUPEAU P. [2002], « Et l'eau de La Paz fut privatisée », *Le Monde diplomatique*, mai, p. 28-29.
- POUPEAU P. [2006], « Managing Scarcity of Water : Notes about Political Mobilisations in Poor Neighbourhoods of El Alto, Bolivia », in Frode Jacobsen et John-Andrew McNeish (éd.), *From Where Life Flows : the Local Knowledge and Politics of Water in the Andes*, Trondheim, Tapir Akademisk, p. 113-125.
- POUPEAU P. [2008], *Carnets boliviens (1999-2007). Un goût de poussière*, Paris, Aux lieux d'être.
- STEFANONI P. [2006], « Comunidades vecinales y logica empresarial en la gestion del Agua en la ciudad de El Alto », in Shirley Orosco, Alvaro Garcia Linera et Pablo Stefanoni, « No somos juguete de nadie... ». *Analisis de la relacion de movimientos sociales, recursos naturales, Estado y descentralizacion*, La Paz, Plural/COSUDE/NCCR Norte-Sur, p. 247-322.
- Superintendencia de Saneamiento Básico [2006], Informe SISAB-2114 I-759 DS-107/2006.